

Département de la Manche  
Arrondissement de Saint-Lô  
Syndicat mixte du Point Fort  
Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

**SEANCE DU 9 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation :	<u>Délégués titulaires présents</u> : Mesdames et Messieurs Charly VARIN, Samuel PACEY, Michel LHULLIER (Villedieu Intercom) ; Aurélie GIGAN, Corinne CLEMENT, Hubert GUILLOTTE (CC Coutances Mer et Bocage) ; Marie-Agnès HEROUT, Chantal LELAVECHEF, Michel LEBLANC (CC Baie du Cotentin) ; Christophe GILLES, Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche) ; Claude JAVALET, Éric FOLLAIN, Jacques CLAIRAUX, Dominique QUINETTE, Laurent PIEN, Pascal LANGLOIS, Jean-Yves LETESSIER, Evelyne MASSICOT, Philippe BRIARD, Jérôme VIRLOUVET, Morgane BUISSON, Sylvie LEBLOND (Saint-Lô Agglo).
Nombre de délégués en exercice : <b>38</b>	<u>Pouvoirs</u> : Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Éric FOLLAIN (Saint-Lô Agglo) ; M. Nicolas GUILLAUME a donné pouvoir à M. Samuel PACEY (Villedieu Intercom) ; M. Patrick SIMON a donné pouvoir à Mme Evelyne MASSICOT ; M. Damien PILLON a donné pouvoir à M. Christophe GILLES (CC Côte Ouest Centre Manche) ; Mme Céline LAUTOUR a donné pouvoir à Mme Marie-Agnès HEROUT (CC Baie du Cotentin) ; Mme Nicole GODARD a donné pouvoir à M. Dominique QUINETTE (Saint-Lô Agglo) ; M. Denis LECLUZE a donné pouvoir à M. Laurent PIEN (Saint-Lô Agglo)
Nombre de délégués présents et pouvoirs :	<u>Délégués excusés</u> : Mesdames et Messieurs Hubert LHONNEUR, Valérie MILLOT (CC Baie du Cotentin) ; Loïc RENIMEL, Valentin GOETHALS, Lydie BROTIN, Antoine AUBRY (Saint-Lô Agglo) ; Jean LE BEHOT, Pascal RENOUF (Villedieu Intercom).
• Titulaires : <b>23</b>	
• Suppléants : <b>0</b>	
• Pouvoirs : <b>7</b>	
Nombre de votants : <b>30</b>	

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du comité syndical. M. Jean-Yves LETESSIER a été désigné pour remplir cette fonction.

**DEL-2022-55 : Tarifs d'accès aux déchèteries pour les professionnels au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Vu la délibération du 24 mars 2006 précisant qu'une actualisation annuelle des tarifs des déchèteries serait votée,

Considérant l'évolution des coûts de traitement et de la TGAP applicable aux encombrants,  
Le Président propose :

- D'augmenter les encombrants de 22€/t (dont 13,2€ pour la TGAP)
- D'augmenter les déchets verts de 3€/t
- D'augmenter les tarifs des DDS de 7%
- Et d'appliquer aux professionnels les prix en euros TTC tels que précisés dans le tableau ci-dessous.

Un minimum de facturation de 8 € est appliqué.

Pour tous les apports de VEGETAUX, GRAVATS, ENCOMBRANTS et BOIS : sont considérés comme « professionnels », les artisans, les commerçants, les entreprises, les agriculteurs, les administrations, les écoles, les collèges, les lycées, les associations, les IME, les instituts thérapeutiques, les autoentrepreneurs et les Chèque Emploi Service Universel.

Pour les apports de DECHETS DANGEREUX (prix en €/kg) : sont considérés comme « professionnels », les artisans, les commerçants, les entreprises, les agriculteurs, les administrations, les écoles, les collèges, les lycées, les associations, les IME, les instituts thérapeutiques, les autoentrepreneurs, ainsi que les collectivités adhérentes et les Chèque Emploi Service Universel.

DECHETS ACCEPTES	Prix actuels	Proposition à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023
CARTONS (vides et pliés)	Gratuit	Gratuit
FERRAILLE	Gratuit	Gratuit
MOBILIER	Gratuit	Gratuit
Tubes néons, AMPOULES	Gratuit	Gratuit
Piles	Gratuit	Gratuit
BATTERIES	Gratuit	Gratuit
HUILE DE VIDANGE	Gratuit	Gratuit
CARTOUCHES d'ENCRE	Gratuit	Gratuit
RADIOGRAPHIES MEDICALES (sans enveloppi ni papier)	Gratuit	Gratuit
TEXTILE (uniquement en sac fermé)	Gratuit	Gratuit
DECHETS ELECTRIQUES et ELECTRONIQUES	Gratuit	Gratuit
BRANCHAGES	74,00 € TTC / t	77,00 € TTC / t
PELOUSE	74,00 € TTC / t	77,00 € TTC / t
GRAVATS (sans ferraille ni robinetterie)	58,00 € TTC / t	58,00 € TTC / t
ENCOMBRANTS	182,00 € TTC / t	204,00 € TTC / t
BOIS (palettes, cageots, bois brut)	109,00 € TTC / t	109,00 € TTC / t

DECHETS DANGEREUX SPECIFIQUES	Prix actuels	Proposition à partir du janvier 2023
Acides	2,15 €/kg	2,30 € TTC /kg
Bases	2,15 €/kg	2,30 € TTC /kg
Solvants liquides	2,15 €/kg	2,30 € TTC /kg
Produits pâteux solides	2,15 €/kg	2,30 € TTC /kg
Médicaments	2,15 €/kg	2,30 € TTC /kg
Huiles DE FRITURE	2,15 €/kg	2,30 € TTC /kg
FILTRES A HUILE et CARBURANT	2,15 €/kg	2,30 € TTC /kg

Phytosanitaires	4,12 €/kg	4,40 € TTC/kg
Bombes aérosols	4,12 €/kg	4,40 € TTC/kg
Produits comburants	6,71 €/kg	7,18 € TTC/kg
Produits particuliers très réactifs	6,71 €/kg	7,18 € TTC/kg
Extincteur	6,71 €/kg	7,18 € TTC/kg
Piquants tranchants	0,84 €/litre	0,90 € TTC/litre

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à appliquer ces nouveaux tarifs pour les déchets professionnels sur le réseau des déchèteries du syndicat mixte du Point Fort à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ainsi délibéré en séance,  
Le 9 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,  
Jean-Yves LETESSIER

Le Président,  
Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : 14 DEC. 2022

Mis en ligne le : 15 DEC. 2022